



L'extension du territoire du contrat

Sur proposition de l'Agence de l'Eau, la démarche de contrat des rivières du Mâconnais s'est élargie aux bassins versants de la Bourbonne et de la Natouze. 69 communes sont désormais concernées et mobilisées aujourd'hui pour la réalisation de ce contrat. La consultation de l'ensemble des acteurs est réalisée régulièrement depuis quelques mois.

En 2009, les commissions thématiques ont participé à la mise en œuvre des différents diagnostics complémentaires. Ces derniers sont nécessaires pour établir le programme d'actions. Ils définissent et quantifient les travaux et aménagements futurs. L'inventaire des zones humides et l'évaluation des populations piscicoles ont déjà été réalisés. D'autres sont en cours comme l'état de la qualité des eaux, le bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif et le programme de sensibilisation.

En parallèle à ce travail d'étude indispensable, l'action des syndicats locaux doit se poursuivre accompagnée d'une importante information qui doit être réalisée à l'échelle des bassins versants concernés par le contrat. Dans cet objectif, une réunion du comité de rivière, instance de regroupement de tous les acteurs de l'eau sur le territoire, élargie à l'ensemble des maires et conseillers municipaux intéressés aura lieu le :

21 avril prochain à 18h30 à Viré

A cette occasion, l'avancement du contrat sera évoqué et un vaste débat sur les obligations réglementaires relatives à l'application des politiques de l'eau sera réalisé.

Je remercie une nouvelle fois l'ensemble des élus, acteurs et partenaires sensibles aux problématiques environnementales qui œuvrent à l'accomplissement du Contrat des Rivières du Mâconnais.

Le Président du Comité de Rivière,
André PEULET

L'actualité du contrat

Lancement de l'état des lieux de la qualité des eaux

Les premiers prélèvements d'eau permettant d'établir un état Zéro du territoire seront réalisés courant mars par le Bureau d'étude CEGEE. Les points de prélèvement et les protocoles d'analyses ont été définis en concertation avec l'ONEMA, la Fédération de pêche 71 et l'Agence d'Eau RM&C. 4 campagnes sont prévues sur l'année 2010. Les résultats de chaque campagne seront communiqués aux élus locaux.

Travaux GRT Gaz

Le territoire Mâconnais est actuellement traversé par des travaux conséquents sur la conduite « GRT Gaz ». Dans ce cadre, la Fédération de pêche 71, l'EPTB Saône et Doubs et l'ONEMA ont été consultés. Plusieurs prospections complémentaires à l'étude piscicole du Mâconnais ont pu être effectuées. Elles ont confirmé le fort potentiel halieutique sur les têtes de bassin. Des mesures compensatoires doivent réduire les nuisances engendrées par les travaux sur le milieu aquatique (bassin de rétention des alluvions, replantation de haies).



Travaux entre Donzy-le-Pertuis et Azé

Assainissement

Le bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement réalisé pour chaque commune du territoire est en cours de finalisation. Les premières conclusions montrent un important investissement des collectivités dans ce domaine ces dernières années. Néanmoins, certains systèmes anciens doivent être réaménagés afin que le rejet à la rivière soit satisfaisant, d'autres sont à créer. Certains réseaux anciens sont détériorés et occasionnent des pollutions vers le milieu naturel. La plupart de ces travaux seront inscrits et soutenus par le contrat des rivières du Mâconnais.

Les travaux d'assainissement de Laizé

La commune s'est lancée dans la rénovation de ces deux lagunages devenus obsolètes. En effet, leurs capacités de traitement étaient devenues insuffisantes. Le choix technique s'est porté sur des filtres plantés de roseaux. Cette technique de traitement permet d'allier l'intégration paysagère, avec une meilleure efficacité de traitement. Le filtre aura une capacité de 600 Eh contre 180 Eh auparavant. Les travaux ont débuté à l'automne 2009. La mise en service est prévue pour ce printemps. Un autre filtre planté de roseaux est en cours de réalisation sur la commune et doit remplacer la lagune de Blany. Cet ouvrage de 800 Eh au lieu des 350 Eh devrait être mis en service au courant de cet été 2010. Le total c'est de environ 720 000 € TTC de travaux prévus sur la commune. Ils seront financés avec le soutien de l'Agence de l'Eau et du Département.



Filtre planté de roseaux : Bourg de Laizé

L'exemple de l'aire de lavage de Péronne

Construite en 2003 pour un coût d'environ 130 000 €, l'aire de lavage viticole de Péronne est une réussite. Première installation de ce genre, elle compte aujourd'hui 17 adhérents. L'aire de 160m² comprend 3 postes de lavage et est équipée de 2 systèmes de traitement différents. Les effluents phytosanitaires sont traités par un lit biologique. Les eaux de lavage sont déshuilées, stockées puis épandues. Les marcs sont stockés sur la plate-forme puis évacués par le distillateur. Les autres effluents des caves sont stockés sur l'exploitation. La consommation en eau est relevée par chaque utilisateur et s'avère relativement faible. Dernièrement, la Cuma s'est dotée d'un stockage des produits phytosanitaires et parfait ainsi son installation. La réussite d'un tel projet réside dans l'implication des viticulteurs et dans l'autodiscipline des adhérents.



Aire de lavage à Péronne

Les efforts de la profession viti-vinicole

Depuis 2001, grâce à l'accord cadre pour l'intégration des exploitations viti-vinicoles de Saône-et-Loire, les viticulteurs ont jugulé en majeure partie les pollutions dues aux effluents de cave et réduit celles des effluents issus du lavage des machines. Le constat de la police de l'eau est probant : seules 3 pollutions constatées en période de vendange 2008-2009 contre de nombreuses cette dernière décennie. C'est une conséquence directe de l'implication de la profession viticole dans l'accord cadre animé par la Chambre d'agriculture, porté par l'Union Viticole et accompagné par l'Agence de l'Eau RM&C, le Conseil Général de S&L, le Conseil Régional de Bourgogne et l'Etat. Une part importante du financement est restée à la charge des producteurs.

Au total sur le département, le traitement de 94% des effluents de caves et de 67% des eaux de lavage des machines à vendanger est engagé. L'accord-cadre se termine fin 2010. La Saône-et-Loire se place ainsi en tête en matière de traitement des effluents et est pionnière dans la création d'aires de lavage collectives de machines. Au total, 5 aires ont été réalisées sur le territoire Mâconnais et d'autres sont en projet.

Néanmoins, des efforts restent à réaliser. Des actions sont déjà en cours notamment sur l'usage des produits phytosanitaires. Ce sera l'enjeu du plan Eco-phyto 2018. Visant des objectifs identiques, le contrat de rivières sera un relais supplémentaire pour les futures actions.

Source : Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire / Service viticole

Pour la ressource en eau et les milieux aquatiques

L'Agence de l'Eau est un établissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable.

Sa mission est d'inciter et d'aider les élus et les collectivités, les acteurs économiques et les habitants du bassin du Rhône et de la Corse à utiliser la ressource en eau de manière plus rationnelle et à lutter contre les pollutions de l'eau et la dégradation des milieux aquatiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Agence de l'Eau a la possibilité d'attribuer des aides financières aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations qui mènent des actions de préservation ou de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Votre interlocuteur :

M. Sébastien BLOYON
Agence de l'Eau RM&C
Délégation de Besançon
03 81 25 23 74
sebastien.bloyon@eurmc.fr

Rencontre avec Patrice GOBIN, maire de Donzy le Pertuis



La commune de Donzy le Pertuis est située en limite de bassin. 60% de sa surface est drainée en direction de la Mouge. Pour Monsieur le Maire, il convient d'insister sur la nécessité de protéger les milieux naturels. Des réserves de pêche, véritables pépinières piscicoles, marquent l'excellente qualité du cours d'eau sur la commune concernée par différentes démarches de gestion telles que les contrats de rivières et Natura 2000. Ces dernières doivent servir à éveiller la conscience des citoyens car les risques de dégradation des milieux sont importants.

La commune de Donzy le Pertuis réalise des efforts à sa mesure. Les anciens captages d'eau potable ont été aménagés. Une réserve existante de 170m³, alimentée par les sources, sert à l'abreuvement du bétail et réduit ainsi les prélèvements directs au cours d'eau. Le débit de 120m³/jour est ensuite restitué au ruisseau, lui assurant ainsi un débit minimum. Selon les coûts, d'autres efforts sont possibles notamment sur les techniques de désherbage.

Pour Monsieur le Maire, les documents d'urbanisme représentent en général une ouverture vers une urbanisation importante. Sollicité pour de nombreux permis de construire, la création d'une carte communale lui permettra cependant de concevoir une dynamique de développement raisonnée à l'échelle de sa modeste commune. Elle servira à cadrer l'urbanisation et à conserver les espaces agricoles.

L'assainissement collectif du bourg regroupe l'essentiel des habitations de Donzy. Néanmoins la station est perturbée lors de fortes pluies car le réseau de collecte unitaire draine les eaux de ruissellement. Les travaux envisagés représentent un



investissement important pour la commune. Il s'agit de maîtriser les eaux de pluie. Une réflexion est en cours afin d'aménager le réseau existant et de créer un bassin de filtration complémentaire pour éviter le rejet des eaux de ruissellement directement au cours d'eau. Monsieur GOBIN souhaiterait que le contrat de rivières soutienne cette réalisation.

Contact :

Samuel DA SILVA, coordonnateur du contrat des rivières du Mâconnais
Tel : 03 85 21 98 18 - samuel.dasilva@eptb-saone-doubs.fr

EPTB Saône et Doubs

220 rue du Km 400 - 71000 MACON
Tel : 03 85 21 98 12 - Fax : 03 85 22 73 45